Valeyres-sous-Ursins

Municipalité de Valeyres-sous-Ursins

Préavis municipal N°14/2023 du 22 mai 2023

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS

Concernant

Les comptes communaux 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 93b de la Loi sur les communes du 28 février 1956, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes communaux 2022 établis selon le règlement sur la comptabilité des communes.

Les comptes 2022 ont été approuvés par la Municipalité dans sa séance du 1er mai 2023.

RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

L'exercice 2022 présente des revenus pour un montant de CHF 1'668'015.41 et des charges pour CHF 1'662'520.36. Il se solde donc par un excédent de revenus de CHF 5'495.05, après amortissements obligatoires, attribution à cinq fonds de réserve, de même qu'à un fonds recettes affectées, et prélèvement à un fonds recettes affectées.
Les amortissements obligatoires s'élèvent à CHF 63'400.00. Le prélèvement au fonds de réserve « recettes affectées service des eaux » se monte à CHF 28'010.95, alors que l'attribution au fonds « recettes affectées déchets » est de CHF 2'521.52. Le fonds de réserve « développement du patrimoine immobilier communal » a été alimenté d'un montant de CHF 70'000.00, celui pour les « travaux futurs du service des eaux « de CHF 30'000.00, celui pour la « rénovation de la place de jeux » de CHF 100'000.00, celui pour « travaux futurs au cimetière » de CHF 20'000.00 et finalement celui pour « débiteurs douteux » de CHF 10'000.00.
Le budget 2022, soumis à votre approbation en décembre 2021, prévoyait un excédent de charges de CHF 86'100.00. Cette amélioration notable du résultat est due principalement à des rentrées fiscales exceptionnelles.

1. ADMINISTRATION GENERALE
101 Conseil général
301 élections cantonales.
102 Municipalité

11 Administration
318 refonte du site internet CHF 4'000.-. Les autres dépenses courantes du compte ont été moins importantes que d'habitude.

18 Transports publics

2. FINANCES

21 Impôts

Le taux d'impôts 2022 pour Valeyres-sous-Ursins est de 77%. Les recettes de la fiscalité sont globalement au-dessus des prévisions pour environ CHF 758'000.00, malgré des variations à la baisse ou à la hausse dans les différents postes.
318 en conséquence de l'augmentation des recettes, les frais d'encaissement sont à la hausse.
400 l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est supérieur au budget de près de CHF 712'000.00, grâce à des rentrées exceptionnelles et ponctuelles.
404 et 405 très bon rendement des impôts conjoncturels en 2022, soit environ CHF 40'000.00 de plus que budgété.

22 Service financier

322 intérêts de la dette en nette baisse suite au remboursement du prêt Postfinance. Actuellement, nous n'avons plus aucune dette.
351.1 et ss dans le courant de l'été 2022, le décompte final de la péréquation 2021 a été transmis à la Municipalité. Vu les montants provisionnés sur l'exercice 2021, l'impact sur les comptes 2022 est minime, soit CHF 1'566.00 en notre faveur. A ce montant s'ajoute le solde de la facture sociale, également en notre faveur pour CHF 858.00 (720.451) et celui de la réforme policière, dont le décompte final se monte à CHF 93.00 en notre faveur (610.451). L'impact total de la péréquation 2021 sur l'exercice 2022 est donc positif à hauteur de CHF 2'517.00.
Comme l'année passée, nous avons également reçu un décompte estimatif concernant la péréquation 2022, montants que nous avons intégrés directement dans cet exercice, sous forme d'écritures transitoires : CHF 270'000.00 de charges au 351.1 pour la péréquation directe, CHF 17'000.00 au 610.351.1 pour la réforme policière et CHF 197'000.00 au 720.351.1 pour la participation à la cohésion sociale, soit un total de charges de CHF 484'000.00.
380.1 alimentation du fonds de réserve pour le développement du patrimoine immobilier communal.
380.2 alimentation du fonds de réserve pour débiteurs douteux (CHF 10'000.00, pour suivre les chiffres préconisés par l'ACI), pour travaux futurs au cimetière (CHF 20'000.00) et travaux futurs du service des eaux (CHF 30'000.00).

23 Amortissements

Dans le respect de l'article 17 du règlement sur la comptabilité des communes qui définit la durée des amortissements (10 ans pour le mobilier, installations techniques et machines, et 30 ans pour les ouvrages de génie civil, bâtiments et constructions), les amortissements non ventilés dans les postes spécifiques figurant dans ce groupe concernent les terrains et bâtiments (CHF 3'000.00), les travaux aux berges du Buron (CHF 900.00), ainsi que la rénovation du Trolliet (CHF 2'500.00). Le total 2022 des amortissements obligatoires s'élève à CHF 63'400.00.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

31 Terrains

32 Forêts et Pâturages

320.301 organisation de la journée forêts.
320.352 depuis le rattachement au Triage du Cerisier, les coûts liés au garde-forestier sont en baisse.

35 Bâtiments

351.311 changement du tableau d'affichage, remplacement de divers équipement dans l'appartement du deuxième étage.
351.314 initialement, seule la façade ouest devait être repeinte, mais l'entreprise Gregorutti a rénové également la façade arrière. Le chauffe-eau du rez-de-chaussée a également été remplacé.
351.318 expertise de l'humidité du bâtiment (CHF 861.00) et raccordement électrique du boiler et du panneau d'affichage.
353.314 entretien du point de collecte pas réalisé, reporté au budget 2023.
356.314 ce poste a bénéficié d'un crédit complémentaire de CHF 10'100.00 par le biais du préavis no 9/2022, donc un total de CHF 11'100.00. Les travaux de rénovation du refuge ont été réalisés comme prévu.
356.427 locations en hausse.

4. TRAVAUX

43 Routes

430.301 baisse des heures consacrées au déneigement, car changement de système.
430.318 par conséquence, augmentation dans ce poste, suite au mandat de déneigement confié à Cand-Landi.

44 Parcs, Promenades et Cimetière

441.301 préparation de la matinée place de jeux, ainsi que du projet de rénovation.
441.314 ce poste a bénéficié d'un crédit complémentaire de CHF 7'500.00 par le biais du préavis no 10/2022, pour la rénovation de la fontaine du congélateur. La taille du noyer à la rue de la Niauquaz a également été effectuée (CHF 2'127.00), expliquant le dépassement. En contrepartie, la taille des tilleuls du cimetière, prévue au 442.318, a été différée.
441.380 alimentation du fonds de réserve pour la rénovation de la place de jeux et de sports.

45 Ordures ménagères et déchets

L'enlèvement des déchets par la STRID ayant coûté moins que prévu, ce chapitre boucle avec un bénéfice de CHF 2'521.52 qui est viré au fonds « recettes affectées ordures ménagères et déchets » 9280.2.

46 Réseau d'égouts et d'épuration

314 très peu de réparations pour cette année.
434 plusieurs permis d'utiliser n'ont pas encore été délivrés alors qu'ils étaient prévus sur 2022.

47 Cours d'eau, rives et ports

314 pas d'intervention sur la renouée du Japon, mais uniquement des travaux d'entretien, qui ne sont pas subventionnés (voir 465).

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

51 et 52 Enseignement primaire et secondaire

510.318 ajout d'une course supplémentaire Car Postal pour le trajet du retour à midi, afin que les élèves aient plus de temps pour la pause. Cette somme nous sera remboursée en 2023, étant considérée comme un acompte d'écolage.

58 Temples et cultes

6. POLICE

61 Corps de police

351.1 provision pour le décompte final 2022 (voir chapitre 22).
451 décompte final de l'année 2021 en notre faveur (voir chapitre 22).

62 Contrôle des habitants

63 Police sanitaire

65 Défense contre l'incendie

66 Protection civile

7. SECURITE SOCIALE

72 Prévoyance sociale.

351.1 provision pour le décompte final 2022 (voir chapitre 22).
352.1 la consommation du RéAjy, c'est-à-dire le nombre d'enfants placés dans le réseau d'accueil de jour, a fortement augmenté.
451 décompte final 2021 (voir chapitre 22).

73 Santé publique

8. SERVICES INDUSTRIELS

81 Service des eaux

301 le contrôle cantonal du service des eaux en avril a engendré beaucoup d'activité administrative.
314 suite à ce contrôle, d'importantes réparations ont été nécessaires sur le réseau, afin de le mettre aux normes (CHF 10'770.00).
318 suite à un problème sanitaire urgent lié à la qualité de l'eau potable, mise en place d'un système de traitement pour un coût d'environ CHF 16'000.00. Le coût des analyses d'eau est également en hausse (près de CHF 4'500.00).
434 même remarque qu'au 460.434.
481 prélèvement du déficit annuel au fonds recettes affectées du service des eaux.

CONCLUSIONS

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général de Valeyres-sous-Ursins

- Vu le préavis N°14/2023 du 22 mai 2023
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

D'adopter les comptes communaux 2022 tels que présentés.

De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion financière 2022.

Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		**La Secrétaire**
Blaise Chapuis		Emilie Thomas

MUNICIPALITE DE VALEYRES s/URSINS
CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE